



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 22 février 2021**

**Délibération n° 2021-025**  
**CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE CHEMIN LONG : MARCHES DE TRAVAUX LOTS 4-5-16 - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 46**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

**ABSENT : 1**

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX**

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, rappelle qu'il a été nécessaire de relancer une consultation relative aux travaux pour la construction du groupe scolaire de Chemin Long, des lots nécessaires à cette opération de travaux ayant été déclarés soit inacceptables, soit inappropriés à l'issue de la première consultation. Les prestations objet de cette relance sont réparties en 3 lots : Façade Bardage (lot 4) Menuiseries extérieures (lot 5) Paysage - Aire de jeux - Mobilier (lot 16).

L'appel d'offres a été publié le 22 décembre 2020 en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 18 mois y compris 1 mois de période de préparation qui sera établi par voie d'ordre de service.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 2 février 2021, a donné un avis favorable à l'attribution des lots suivants :

- Lot 4 (n°2020-MER174) : Façade Bardage à la société TMH domiciliée 25 Avenue Mirieu de Labarre 33 140 VILLENAVE D'ORNON, pour un montant de 1 489 842,50 € H.T. ;
- Lot 5 (n°2020-MER175) : Menuiseries extérieures à la société SARL PEINTURE PLATRERIE domiciliée 5 ZA du Grand Chemin 33 370 YVRAC, pour un montant de 759 782,07 € H.T. ;
- Lot 16 (n°2020-MER176) : Paysage, Aire de jeux, Mobilier à la société ID VERDE SASU domiciliée 8 Chemin Laffargue ZI Malleprat 33 650 MARTILLAC, pour un montant de 228 704,24 € H.T.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5,

**Considérant** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 février 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux n° 2020-MER 174 à 176 portant sur les travaux pour la construction du groupe scolaire de Chemin Long dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces marchés ;

**ARTICLE 2 :** d'inscrire au budget Principal de la Ville les crédits nécessaires.

**ADOpte A LA MAJORITE -**

**ABSTENTION :** Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHl, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC – Groupe « Renouveau Mérignac »

**CONTRE :** Antoine JACINTO

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 22 février 2021



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 23 février 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*